



Lettre d'Informations de l'Agribusiness et du Climat

MENTION TRÈS BIEN

AU



PREMIERE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE L'OIA CAFÉ-CACAO

QUAND LA MATURITÉ INSTITUTIONNELLE RENFORCE L'INTERPROFESSION



Par Dasso Denis
Directeur des Rédactions Groupe Agri Climat

19 Juin 2026

MENTION TRÈS BIEN AU GEPEX

Quand la maturité institutionnelle renforce l'Interprofession

Assemblée Générale Mixte • OIA Café-Cacao CI • Abidjan, 18 juin 2026

L'Assemblée Générale Mixte de l'OIA Café-Cacao CI du 18 juin 2026 aura offert une image rare : celle d'une organisation professionnelle qui choisit l'interprofession, non par obligation, mais par conviction. Le GEPEX en a été l'un des acteurs les plus remarquables.

L'Assemblée Générale Mixte de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) Café-Cacao, tenue le 18 juin 2026 à Abidjan, s'inscrit d'ores et déjà parmi les jalons fondateurs de la gouvernance de la nouvelle interprofession ivoirienne. Au-delà des résolutions votées et des équilibres institutionnels consacrés, c'est un signal plus discret — mais plus significatif — qui mérite d'être mis en lumière : **la qualité remarquable de la participation du Groupement des Exportateurs de Café-Cacao (GEPEX).**

Ce satisfecit n'a rien d'un hommage de circonstance. Il répond à une réalité observée : celle d'une organisation professionnelle qui, dans un contexte institutionnel encore en cours de consolidation, a délibérément choisi l'OIA comme espace premier de dialogue, de représentation et d'action collective.

« L'avenir de la filière Café-Cacao ne repose pas sur une juxtaposition d'intérêts particuliers, mais sur la capacité des différents collègues à construire des positions communes au sein de l'OIA. »

Des observations récentes avaient pu faire craindre une tendance préoccupante : celle du développement, par certains collègues professionnels, de relations institutionnelles directes avec le régulateur — le Conseil du Café-Cacao (CCC) — parfois en marge, voire en contournement, du cadre interprofessionnel. Une telle dérive, si elle devait se généraliser, fragiliserait durablement la légitimité et la cohérence de l'OIA.

L'attitude adoptée par le GEPEX lors de cette Assemblée Générale tranche avec cette tendance. Le Groupement s'est présenté avec une forte délégation, signe tangible de l'importance qu'il accorde désormais à l'OIA comme cadre naturel de dialogue entre les familles professionnelles de la filière. Plus encore, la qualité de sa contribution aux débats a marqué les esprits.

Les interventions de ses représentants se sont distinguées par leur caractère constructif, leur hauteur de vue et leur recherche constante de solutions consensuelles. Sur plusieurs sujets majeurs — financement de l'OIA, mécanisme de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO), gouvernance budgétaire, enjeux de durabilité et de conformité réglementaire — le GEPEX a enrichi les échanges avec un esprit de responsabilité collective et de défense de l'intérêt supérieur de la filière.

Cette posture démontre qu'il est possible de défendre les intérêts spécifiques d'un collège tout en renforçant simultanément la légitimité de l'institution commune.

Ce positionnement est d'autant plus précieux que l'interprofession traverse une phase délicate de son installation institutionnelle. Elle doit encore s'imposer comme l'espace de référence pour les grands débats de la filière — durabilité, traçabilité, conformité au Règlement européen sur la déforestation (RDUE/EUDR), accès aux marchés internationaux, valorisation du capital humain. Pour y parvenir, elle a besoin que chacun de ses collègues joue pleinement le jeu.

Le GEPEX a envoyé, en ce sens, un signal encourageant à l'ensemble des acteurs de la filière. Il a démontré que les organisations professionnelles peuvent — et doivent — dépasser les logiques sectorielles pour contribuer à l'émergence d'une gouvernance collective, responsable et durable.

La meilleure réponse aux défis institutionnels ne réside pas dans la confrontation ou dans la recherche de circuits courts avec le régulateur. Elle réside dans la participation active, dans la qualité de l'engagement, dans la capacité à peser sur les décisions collectives par la force des arguments et la solidarité de la filière.

À cet égard, la contribution du GEPEX lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2026 constitue un exemple de maturité dont la filière Café-Cacao ivoirienne aura grand besoin pour relever les nombreux défis qui l'attendent. L'OIA se construira grâce à ce type d'attitude.

Le GEPEX mérite, à ce titre, une mention très bien.

Par DASSO DENIS Directeur des Rédactions — Groupe Agri Climat / La Tribune Élite 360°